

Réunion du 16 décembre 2020 au 17 décembre 2020

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Transports maritimes et liaisons Ile d'Yeu	263

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code des Transports,
- VU** la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République en date du 7 août 2015, notamment son article 94 et ses articles 15 et 133V,
- VU** la convention de délégation de compétences de la Région des Pays de la Loire au Département de la Vendée relative à la compétence de transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles françaises signée le 29 décembre 2017, modifiée par avenant,
- VU** le contrat de délégation de service public signé le 6 décembre 2017 entre le Syndicat mixte de transport d'hydrocarbures vers les îles et la Compagnie Ligérienne de transports pour la période comprise entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2022,
- VU** la convention signée le 27 juillet 2016 entre la Région des Pays de la Loire, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, et le Centre hospitalier Loire-Vendée-Océan relative au financement des évacuations sanitaires de l'île d'Yeu,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2020
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures
- ENTENDU** Olivier BIENCOURT, Brigitte NEVEUX, Viviane LOPEZ, Lucie ETONNO, Jean GOYCHMAN, Pascal GANNAT

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 2 734 000 € d'autorisations de programme, de 5 340 500 € d'autorisations d'engagement, de 11 210 000 € de crédits de

paiement en investissement, et de 5 386 500 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 263 : "Transports maritimes et liaisons île d'Yeu",

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 4 400 000 € pour les remboursements par la Région au Département de la Vendée des dépenses liées à la convention de délégation au Conseil départemental de la Vendée relative à l'organisation du transport maritime régulier public de biens et de personnes pour la desserte de l'île d'Yeu (opération 20D00329),

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire 1 890 000€ pour financer la construction du navire Insula Oya 3 suite au choix du chantier naval (opération 19D04426),

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 80 000 € pour poursuivre l'étude de stratégie prenant en compte le devenir de la flotte de la Régie (opération 20D00330),

ATTRIBUE

une subvention de 94 000 € au Syndicat Mixte de Transports des Hydrocarbures pour réaliser quelques petits travaux d'entretien à bord du pétrolier l'Anatife,

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire correspondante de 94 000 € (opération 19D00543),

APPROUVE

le versement d'une contribution statutaire de 142 500 € au Syndicat Mixte de Transports des Hydrocarbures pour 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 142 500 €,

RESERVE

un montant de 750 000 € pour réaliser des aménagements portuaires à réaliser en vue de la livraison du futur navire,

APPROUVE

la convention relative à la participation de la Région au transport par hélicoptère des Islais entre l'île d'Yeu et le continent pour 2021 présentée en 2 annexe 1,

AUTORISE

la présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 250 000 € au Département de la Vendée,

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire correspondante de 250 000 € (dossier 2020_00441),

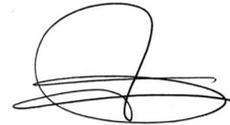
ATTRIBUE

une subvention de 468 000 € au Centre Hospitalier Loire Vendée Océan correspondant au financement des évacuations sanitaires hélicoptérées des islais entre Yeu et le continent pour les années 2021 à 2022,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 468 000 €.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs